



ARRÊTÉ DE LA MAIRE

N° 2025 / 198

Délégation de fonctions et de signature à Madame Corinne ROINE, 8^{ème} Adjointe à Madame la Maire en charge de la Jeunesse, des Séniors et du Centre Socio-Culturel

LA MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-18 et L. 2122-20 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/016 du 3 juillet 2020 relative à l'élection du Maire ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/017 du 3 juillet 2020 fixant le nombre d'adjoints au Maire ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/018 du 3 juillet 2020 portant élection de Madame Corinne ROINE en tant que huitième Maire-adjointe ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/022 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire ;

VU l'arrêté de Madame la Maire n°2020/409 du 06 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Madame Corinne ROINE, 8^{ème} Maire-adjointe ;

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer la bonne marche des services municipaux et de permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints à la Maire ainsi que, le cas échéant, par des conseillers délégués ;

CONSIDÉRANT que la Maire est seule chargée de l'administration, mais elle peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les délégations données par la Maire en application de l'article L. 2122-18 subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées ;

ARRETE

↳ **ARTICLE 1** : L'arrêté n°2020-409 du 06 juillet 2020, portant délégation de fonctions à Madame Corinne ROINE, 8^{ème} Maire-Adjointe, est abrogé ;

↳ **ARTICLE 2** : Madame Corinne ROINE, 8^{ème} Adjointe à la Maire, est chargée, par délégation, de la **Jeunesse, des Séniors et du Centre Socio-Culturel** et assurera dans le cadre de cette délégation les fonctions suivantes avec le concours des services municipaux intéressés :

- Définir, mettre en place et évaluer les politiques publiques de la commune dans les domaines de sa délégation ;
- Pour la jeunesse :
 - Coordonner et suivre les actions en faveur de la jeunesse (animations, loisirs, information, etc.) ;

- Accompagner la Structure Information Jeunesse afin de développer les lieux d'écoute, d'information et de prévention ainsi que les accueils de loisirs Espace Jeunesse et Famille et Unissons ;
- Mettre en œuvre et suivre les dispositifs d'aide à destination des jeunes (jobs d'été, bourses, etc.) ;
- Organiser et suivre les activités conduites pour les jeunes ;
- Pour les seniors :
 - Participer à la coordination et au suivi des actions en faveur des seniors (animations, loisirs, maintien à domicile, etc.) ;
 - Participer au développement d'actions et de dispositifs visant le maintien de la vie sociale et la prévention de la perte d'autonomie ;
 - Mettre en œuvre et suivre les dispositifs d'aide aux seniors (plan canicule, transport, etc.) ;
 - Organiser et suivre les activités et sorties à destination des seniors ;
- Pour le Centre Socio-Culturel :
 - Suivre la gestion et l'animation du Centre Socio-Culturel « *Espace Jeunesse et Familles* » ainsi que la coordination des activités et des professionnels intervenant dans le Centre Socio-Culturel ;
 - Accompagner le développement de projets et d'animations au sein du Centre Socio-Culturel (à destination des enfants, adolescents, parents, adultes et seniors) ;
 - Assurer le lien entre la commune et les permanences sociales (CAF, écrivain public, médiation familiale et conseil conjugal, psychologue, la mission locale) ;
 - Promouvoir et développer les dispositifs et les actions en vue de rassembler un public intergénérationnel ;
 - Assurer les relations avec les administrés et les professionnels extérieurs fréquentant le Centre Socio-Culturel ;
- Participer aux commissions et instances relatives à la jeunesse, aux seniors et à la vie sociale ;
- Représenter la commune auprès des partenaires institutionnels et associatifs œuvrant dans les domaines de la jeunesse, des seniors et la vie socio-culturelle.

↳ **ARTICLE 3** : Dans le cadre de ces fonctions, Madame Corinne ROINE est habilitée à :

- Préparer et proposer au Conseil Municipal les projets et délibérations relevant de ses attributions ;
- Assurer le suivi et l'exécution des délibérations du Conseil Municipal dans les domaines qui lui sont délégués ;
- Représenter la Maire auprès des partenaires extérieurs, dans le cadre de ses attributions ;
- Recevoir les usagers, les professionnels et tout partenaire institutionnel œuvrant dans le champ de sa délégation de fonctions et, plus largement, être l'interlocutrice des Eaubonnais pour toutes questions en lien avec les domaines relevant de sa délégation ;
- Définir des orientations et arbitrages permettant aux services relevant de sa délégation d'établir et exécuter leurs budgets ;
- Définir et suivre le programme des actions et manifestations mises en œuvre par les services relevant de sa délégation.

↳ **ARTICLE 4** : Dans le cadre de ces fonctions, délégation est donnée à Madame Corinne ROINE pour signer :

Accusé de réception en préfecture 095-219502036-20250331-A2025-198-AI Date de réception préfecture : 31/03/2025

2025-138

- Les courriers, correspondances, documents et attestations relatifs à l'administration courante des services relevant de sa délégation ;
- Les réponses aux familles et administrés relatives aux demandes en lien avec sa délégation ;
- Les bons de commande émis dans le champ matériel relevant de sa délégation ;
- Les documents relatifs à l'exécution de l'attribution de subvention votée en Conseil Municipal et d'une manière générale tous actes, notes, arrêtés individuels et réglementaires, courriers, bordereaux d'envoi et toutes correspondances se rapportant à la Jeunesse, aux Séniors et au Centre Socio-Culturel ;
- Tous les actes administratifs, courriers et documents afférents aux domaines qui font l'objet de la délégation, à l'exception des délibérations du Conseil Municipal et des décisions.

👉 **ARTICLE 5** : Ces délégations de fonctions et de signature sont exercées sous ma surveillance et ma responsabilité.

La signature de Madame Corine ROINE, sur les actes pris dans le cadre de sa délégation de fonctions et de signature, devra être précédée de la mention « *Pour la Maire et par délégation, Madame Corinne ROINE, Adjointe à la Maire en charge de la Jeunesse, des Séniors et du Centre Socio-Culturel* ».

👉 **ARTICLE 6** : Ces délégations de fonctions et de signature subsisteront, tant qu'elles ne seront pas rapportées, pour toute la durée du mandat municipal.

👉 **ARTICLE 7** : Le Directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté.

👉 **ARTICLE 8** : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site internet de la commune et d'une insertion dans le recueil des actes administratifs. Il sera également notifié à l'intéressé après transmission au contrôle de légalité.

👉 **ARTICLE 9** : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire d'Eaubonne dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la commune.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, Boulevard de l'Hautil, 95027 CERGY-PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a préalablement été déposé. Le tribunal administratif compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérécours citoyens », accessible à l'adresse www.telerecours.fr.

Eaubonne, le 31 Mars 2025

Transmis et reçu au contrôle de légalité, le :	
Publié le :	
Exécutoire le :	
☐ Valérie POULIQUEN	☐ Arnaud AGNONA
☐ Cheffe Secrétariat Général Karima BENTOUT	☐ Directeur DAGAJ Lylia SENECHAL
DGA Ressources	Directeur Général des Services

La Maire,
Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération



Val Parisis,

Marie-José BEAULANDE

Date de notification et signature de l'intéressée :

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20250331-A2025-198-AI
Date de réception préfecture : 31/03/2025

